

# AVIS

Réf. : AT.17.4.AV

Date d'approbation : 15/12/2017

## Projet de programme communal de développement rural de MONT-DE-L'ENCLUS

### DONNEES INTRODUCTIVES

#### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Mont-de-l'Enclus
- *Auteur de projet :* IDETA
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

#### Avis

- *Référence légale :* Art. 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
- *Date de réception du dossier :* 17/12/2017
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 8/12/2017
- *Portée de l'avis :* Projet de programme communal de développement rural (PCDR)

#### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Création d'une maison multi-services à Amougies
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 14 septembre 2017

#### Brève description de la commune :

Mont-de-l'Enclus se situe en Wallonie picarde au nord de Tournai, à la frontière linguistique. Elle compte 3.500 habitants sur 2.723 ha. Les villages d'Orroir, Amougies, Russeignies et Anseroeul composent cette commune agricole dominée au nord par le Mont-de-l'Enclus (141m). Le sommet du mont, touristique, est couvert d'une forêt qui correspond à un site Natura 2000. La Rhosnes traverse le territoire pour rejoindre l'Escaut à l'ouest. La principale voie de communication est la N48.

**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de MONT-DE-L'ENCLUS.**

Il estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, le projet s'inscrit dans une dynamique positive de continuité avec les opérations de développement rural précédentes. Il fait preuve de réalisme par ses propositions ciblées et efficaces. En outre, il offre une belle cohérence générale entre le diagnostic et la stratégie et fiches-projets.

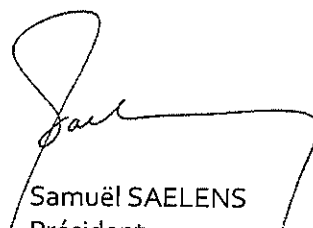
Le Pôle Aménagement du territoire considère que le diagnostic (partie I) du projet est de bonne qualité, à l'exception des aspects relatifs à la nature, la forêt et l'agriculture qui auraient dû y être décrits, et partant trouver écho dans les objectifs et les fiches-projets.

Quant à la partie 2, le Pôle relève la bonne qualité de la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif. La participation semble s'être déroulée dans de bonnes conditions et avoir porté ses fruits.

Dans la partie 4, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets, que ce soit entre elles ou avec les objectifs. Il faudrait toutefois veiller au bon équilibre entre les thèmes du logement et des aspects sociaux et économiques afin que la commune ne se transforme en cité-dortoir. En effet, les fiches en lot 1 concernent principalement le logement, même si elles visent une véritable diversification de celui-ci, en vue de créer une souhaitable mixité sociale au sein des villages, à travers la création de logements pour jeunes couples à Russeignies, de logements « tremplin » à Anseroeul, de logements pour seniors à Amougies. Quant au lot 0, le Pôle salue son bon état d'avancement, les groupes d'action étant déjà en place avant l'approbation du PCDR. En revanche, le lot 3 paraît peu étayé. Il gagnerait à compter plus de fiches dans le sens où leur inscription au PCDR permet par la suite une recherche plus aisée de subventions.

En outre, le Pôle encourage vivement la commune à rechercher une diversification des sources de financement, notamment via les subsides indirects (PWDR, LEADER, Natura 2000, aides au logement...). Dans cette même optique, il conseille de s'orienter plus vigoureusement vers la supracommunalité pour développer les projets du programme, en particulier l'offre en services et équipements. On pense par exemple à l'extension de l'offre en transports en commun, qui ne peut s'envisager qu'à partir d'un certain niveau de demande.

Enfin, le Pôle Aménagement du territoire approuve la fiche-projet qui fera l'objet de la première convention, à savoir la création d'une maison multi-services à Amougies. Il aurait toutefois apprécié qu'elle soit plus détaillée, notamment en matière de fonctions et activités à accueillir. Ici aussi, la créativité devrait être de mise, par exemple pour l'installation d'une maison médicale. En outre, le Pôle regrette que les aspects énergétiques du bâtiment n'aient pas été intégrés à ce stade.



Samuël SAELENS  
Président